



PREMIER
MINISTRE

SECRETARIAT
GÉNÉRAL POUR
L'INVESTISSEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Communiqué de presse



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

Appel à projets « programmes d'accompagnements dédiés aux start-ups *deep tech* »

bpifrance

Paris, le 4 juillet 2019 – Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, l'Etat lance l'appel à projets « programmes d'accompagnements dédiés aux start-ups deep tech » afin de soutenir et structurer l'offre d'accompagnement des docteurs, chercheurs et entrepreneurs à toute les phases de la création de leur start-up deep tech.

Le gouvernement français s'est donné pour priorité de faire de la France un pays leader en matière de créations de start-ups à fort contenu technologique, dites « deep tech ». En effet, la création des start-ups deep tech peut notamment être favorisée par le rapprochement entre les écosystèmes de la recherche publique, et des entrepreneurs et investisseurs et, en particulier, par une meilleure articulation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'accélération des start-ups deep tech.

C'est pourquoi, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le secrétariat général pour l'investissement qui assure la supervision du PIA pour le compte du Premier ministre, lancent l'appel à projets « programmes d'accompagnements dédiés aux start-up deep tech ». Ce programme sera opéré par Bpifrance.

L'enjeu de ce nouvel appel à projets est d'inciter les acteurs déjà présents dans les territoires à se renforcer et à structurer l'écosystème de soutien au développement d'entreprises deep tech, à collaborer pour construire des plans d'accompagnement innovants à partir des expériences, des savoir-faire et des compétences de tous les acteurs de l'écosystème d'innovation déjà développées dans l'intérêt des projets ou des start-ups deep tech. Ces initiatives pourront également contribuer au rapprochement entre les SATT, les incubateurs, les accélérateurs et les écosystèmes de la French Tech.

Les programmes d'accompagnement dédiés aux start-up attendus peuvent prendre des formes diverses, à titre d'illustration :

- des programmes d'incubation avec mentorat, masters ou starter class, relations avec des investisseurs ;
- des programmes d'accompagnement spécifiques, allant de la caractérisation de la valeur ajoutée de la technologie à la mise sur le marché d'un premier produit ou service, avec notamment des outils et des méthodes nécessaires pour préciser la proposition de valeur de l'entreprise sur son marché ;
- des programmes de connexion entre start-up et laboratoires dans une logique de collaboration future ;
- des formations-action permettant d'élaborer des référentiels, des méthodes ou des outils partageables ;
- des initiatives visant à former et développer l'esprit entrepreneurial des porteurs de projets, dont doctorants, post-doctorants, pour accompagner la maturation entrepreneuriale en parallèle de la maturation technologique ;
- des programmes de renforcement managérial visant à constituer des équipes solides ;
- des programmes d'accompagnement à la pré-industrialisation afin d'accélérer leur développement

Le PIA soutiendra des projets à forte différenciation par rapport à l'existant. Il s'inscrit dans une logique d'amorçage de nouveaux programmes d'accompagnement.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement sous forme de subventions dont le montant ne pourra dépasser 50 % du coût total du projet, celui-ci devant être compris entre 500 k€ et 3 M€.

La première vague de l'appel à projets débute ce jour et se clôturera le 30 septembre 2019. Deux autres vagues sont prévues ultérieurement.

L'appel à projets « programmes d'accompagnements dédiés aux start-ups deep tech » complète les dispositifs en faveur de la deep tech lancés par l'Etat dont la gestion est confiée à Bpifrance, notamment les SATT, le fonds *French tech seed* et le concours d'innovation.

Le cahier des charges peut être téléchargé sur le site de Bpifrance à l'adresse suivante : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire.

Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Contacts presse :

- Ministère de l'Economie et des finances / Secrétariat d'Etat chargé du numérique : nicolas.vignolles@numerique.gouv.fr
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : presse-mesri@recherche.gouv.fr
- Secrétariat général pour l'investissement : Alexis Plé / Naomi Peres - presse.sgpi@pm.gouv.fr
- Bpifrance – Nathalie Police – nathalie.police@bpifrance.fr – Tel : 01 41 79 95 26